

Carte 1
Niveau des études initiales en cours

**ÉCOLE MATERNELLE ET ÉTUDES
PRIMAIRES**

1- École maternelle

2- Études primaires

du cours préparatoire (CP) au
cours moyen 2ème année
(CM2)

y compris alphabétisation,
apprentissage du français

**ENSEIGNEMENT GÉNÉRAL
SECONDAIRE**

**15- 1er cycle (le plus souvent au
collège)**

- 6ème, 5ème
- 4ème d'enseignement
général, y compris 4ème
aménagée
- 4ème technologique (en
collège ou en lycée
professionnel)
- 3ème d'enseignement
général
- 3ème technologique (en
collège ou en lycée
professionnel) ou 3ème
d'insertion

**17- 2ème cycle (en lycée),
préparant aux baccalauréats L,
ES, S**

- 2nde générale ou
technologique, 1ères
préparant aux baccalauréats L,
ES, S
- Terminales préparant aux
baccalauréats L, ES, S

**20- ENSEIGNEMENT TECHNIQUE OU
PROFESSIONNEL COURT**

- Enseignement spécial
(SES/SEGPA) ou classe pré-
professionnelle de niveau
(CPPN), de pré-apprentissage
(CPA/GIPAL), préparation au
certificat d'éducation
professionnelle
- Apprentissage conduisant au
CAP (ou au CAPA), au BEP
(ou au BEPA), effectué en

relation avec un centre de
formation d'apprentis (CFA)
- Préparation en 3 ans d'un
CAP (ou du CAPA), sauf par
l'apprentissage en CFA
- Préparation d'un CAP en 2
ans, d'un BEP (ou d'un BEPA),
sauf par l'apprentissage en
CFA
- Autre enseignement
technique ou professionnel
court (par exemple :
préparation de diplômes
sociaux tels que aide-
soignante, auxiliaire de
puériculture, travailleuse
familiale)

Y compris préparation de
diplôme de l'AFPA de
niveau CAP ou BEP

**30- ENSEIGNEMENT TECHNIQUE OU
PROFESSIONNEL LONG**

- Préparation d'un brevet de
technicien (BT ou BTA), d'un
baccalauréat de technicien
(STI, STL, SMS ou STT)
- Préparation d'un
baccalauréat professionnel
- Autre enseignement
technique ou professionnel
long (de niveau du
baccalauréat de technicien, ...)
- Y compris préparation
d'un brevet professionnel
(BP), d'un diplôme de
moniteur éducateur, d'une
capacité en droit.
- Y compris préparation
d'un brevet de maîtrise,
d'un diplôme de l'AFPA
du 2ème degré

**40- ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR OU
TECHNIQUE SUPÉRIEUR : 1^{ER} ET 2^E
CYCLE, DUT, BTS**

- 1er cycle en université (sauf
IUT), classes préparatoires aux
grandes écoles, 1ère année
d'IUP
- Préparation d'un DUT en
IUT ou préparation d'un BTS

(section de techniciens
supérieurs STS)

- Autres formations de
techniciens supérieurs ou de
niveau équivalent (par
exemple : dans une école
juridique, commerciale ou
d'arts appliqués, 1er cycle des
écoles de notariat, secrétariat
de direction, sauf BTS)
- Y compris recyclage pour
cadres, cours du CNAM
de niveau technicien
supérieur
- Formation conduisant à un
diplôme des professions de la
santé (hors celle de médecin)
et des professions sociales :
sage-femme, infirmière,
kinésithérapeute, assistante
sociale, éducateur spécialisé
- 2ème cycle en université
(préparation d'une licence
ou d'une maîtrise) ou en
IUP

**49- ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR OU
TECHNIQUE SUPÉRIEUR : 3^E CYCLE
OU GRANDE ÉCOLE**

- 3ème cycle en université
(préparation d'un DES, DEA,
d'un doctorat, y compris
doctorat en médecine, d'un
diplôme de chirurgien-
dentiste)
- Y compris toute formation
pédagogique de niveau de
professeur
- Formation dans une école
d'ingénieur, dans une grande
école
- Y compris préparation
d'un diplôme d'études
comptables supérieures
(DECS), du diplôme
d'avocat (CAPA), du
diplôme d'expert-
comptable, 2ème cycle des
écoles de notariat
- Préparation au
professorat du 1er au 2nd
degré CIUFM, préparation
à l'agrégation.

Carte 2
Diplôme le plus élevé obtenu
dans L'ENSEIGNEMENT GÉNÉRAL
(primaire et secondaire)

DIEG

- 0- Sans diplôme
- 2- Certificat d'Études primaires (CEP), diplôme de fin d'études obligatoires (DFEO)
- 15- Brevet d'études du 1er cycle (BEPC), brevet des collèges
- 16- Baccalauréat 1ère partie ou probatoire, certificat de fin d'études secondaires (CFES)
- 17- Baccalauréat nouvelles séries L, ES, S, baccalauréat séries A à E ou baccalauréat 2ème partie
- 18- Brevet élémentaire (BE), brevet d'enseignement primaire supérieur (BEPS)
- 19- Brevet supérieur (BS)

Carte 3
Diplôme le plus élevé obtenu
dans L'ENSEIGNEMENT TECHNIQUE
OU PROFESSIONNEL

DIEP

- 0- Aucun diplôme technique ou professionnel

ENSEIGNEMENT COURT

- 21- Certificat d'éducation professionnelle
- 23- CAP (ou CAPA), ou BEP (ou BEPA), obtenu par l'apprentissage effectué en relation avec un CFA, examen de fin d'apprentissage artisanal (EFAA)
- 25- CAP (ou CAPA), obtenu en dehors de l'apprentissage
- 27- BEP (ou BEPA), obtenu en dehors de l'apprentissage
- 29- Autre diplômes de niveau CAP ou BEP : *par exemple, diplômes sociaux (aide-soignant, auxiliaire de puériculture, travailleuse familiale) diplômes agricoles (BAA, BPA) sauf CAPA et BEPA classés ci-dessus*
Y compris diplôme de l'AFPA de niveau CAP ou BEP

ENSEIGNEMENT LONG

- 32- Brevet de technicien (BT ou BTA) ou baccalauréat de technicien (STL, STI, SMS, STT ou F, G, H)
- 34- Baccalauréat professionnel
- 36- Autre diplôme de niveau du baccalauréat de technicien
Y compris brevet professionnel (BP), diplôme de moniteur-éducateur, élève breveté des ENP ou lycée technique d'Etat, brevet supérieur d'enseignement commercial (BSEC), capacité en droit, brevet de maîtrise, diplôme de l'AFPA du 2ème degré.
- 39- Brevet d'enseignement agricole (BEA), commercial (BEC), hôtelier (BEH), industriel (BEI), social (BES), brevet d'agent technique agricole.

Carte 4 DIES
Diplôme le plus élevé obtenu
dans L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR (y
compris technique supérieur)

DIES

- 0- Aucun diplôme supérieur
- 41- Diplôme universitaire du 1er cycle (sauf DUT) : propédeutique, DUEL, DUES, DEUG, PCEM...
- 42- DUT (Diplôme universitaire de technologie), BTS (brevet de technicien supérieur)
- 43- Diplôme de niveau de technicien supérieur (sauf DUT ou BTS) d'une école juridique, commerciale, d'arts appliqués,
Y compris 1er cycle des écoles de notariat, secrétariat de direction, écoles ou instituts de technicien supérieur (marine marchande, radiologie, analyses médicales...)
Y diplôme du CNAM de niveau technicien supérieur
- 44- Diplôme des professions de la santé (hors celle de médecin) et des professions sociales : sage-femme, infirmière, kinésithérapeute, assistante sociale, éducateur spécialisé
- 45- Certificat d'aptitude pédagogique, certificat de fin d'études normales (CFEN) *Y compris diplôme de maître d'éducation physique*
- 46- Diplôme universitaire du 2ème cycle (licence, maîtrise)
- 47- Diplôme universitaire du 3ème cycle (DES, DEA, doctorat, y compris doctorat en médecine, diplôme de chirurgien-dentiste, CAPES, CAPET, agrégation)
- 48- Diplôme d'une grande école ou d'une école d'ingénieur (non citée ci-dessous) *Y compris diplôme d'études comptables supérieures (DECS), d'avocat (CAPA), d'expert-comptable, de 2ème cycle de notariat, diplôme d'ingénieur du CNAM*
- 49- Diplôme de l'une des grandes écoles suivantes : Centrale, École de l'Air, École de la magistrature, ESSEC, ENA, ENGREF, ENSAE, Génie maritime, HEC, INA ("Agro"), Mines, Navale, Normale supérieure, Polytechnique, Ponts, Saint-Cyr, Science po Paris, Sup-aéro, Télécom

Carte 5
Classification de l'activité

1er chiffre	2ème chiffre	3ème chiffre	
1 Agriculture, élevage Pêche	<i>1.1 Agriculture, sylviculture</i>	1.1.1 Cultures, élevage	
		1.1.2 Sylviculture, exploitation forestière	
2 Energie Filière énergétique (de l'extraction à la transformation et à la distribution)	<i>1.2 Pêche</i>	2.1.1 Houille, lignite, tourbe	
		2.1.2 Pétrole, gaz	
		2.1.3 Uranium	
	<i>2.2 Cokéfaction, raffinage du pétrole, industrie nucléaire</i>	<i>2.3 Production et distribution d'électricité, de gaz, d'eau</i>	2.3.1 Production et distribution d'électricité, de gaz et de chaleur
			2.3.2 Captage, traitement et distribution d'eau
			2.3.1 Production et distribution d'électricité, de gaz et de chaleur
			2.3.2 Captage, traitement et distribution d'eau
3 Industrie (L'installation et la réparation de biens industriels sont classés comme la fabrication de ces biens)	<i>3.1 Industries agricoles et alimentaires</i>	3.1.1 Industrie alimentaire	
		3.1.2 Industrie du tabac	
	<i>3.2 Extraction et fabrication de produits minéraux</i>	3.2.1 Extraction de minerais métalliques	
		3.2.2 Autres extractions (pierre, sable, sel,...)	
		3.2.3 Fabrication de produits minéraux non métalliques (verre, céramique, ciment,...)	
	<i>3.3 Industries textiles, du cuir et de l'habillement</i>	3.3.1 Industrie textile	
		3.3.2 Industrie de l'habillement et des fourrures	
		3.3.3 Industrie du cuir et de la chaussure	
	<i>3.4 Industries du bois, du papier, du carton, édition et imprimerie</i>	3.4.1 Travail du bois et fabrication d'articles en bois	
		3.4.2 Industrie du papier et du carton	
		3.4.3 Edition, imprimerie, reproduction	
	<i>3.5 Industries de la chimie et des plastiques</i>	3.5.1 Industrie chimique	
		3.5.2 Industrie du caoutchouc et des plastiques	
	<i>3.6 Métallurgie et travail des métaux</i>	3.6.1 Métallurgie	
		3.6.2 Travail des métaux	
	<i>3.7 Fabrication de machines et d'équipements</i>	3.7.1 Machines et équipements mécaniques	
		3.7.2 Machines de bureau et matériel informatique	
		3.7.3 Machines et appareils électriques	
		3.7.4 Equipements de radio, télévision et communication	
		3.7.5 Instruments médicaux, de précision, d'optique, d'horlogerie	
<i>3.8 Fabrication de matériel de transport</i>	3.8.1 Véhicules et équipements automobiles		
	3.8.2 Autres matériels de transport (construction navale, motos, vélos,...)		
<i>3.9 Autres industries</i>	3.9.1 Fabrication de meubles, industries diverses (bijoux, jeux, jouets,...)		
	3.9.2 Récupération		

4 Construction, bâtiment et travaux publics	<i>De la préparation des sites (démolition, terrassement), aux finitions (peinture, électricité, menuiserie ..), en passant par le gros œuvre. Les locations de matériel sans opérateurs sont classées ici.</i>	
5 Commerce, réparation	5.1 Commerce et réparation <u>automobile</u>	
Transport	5.2 Commerce <u>de gros et intermédiaires</u> du commerce	
Poste et télécommunications	5.3 Commerce <u>de détail et réparation</u> d'articles domestiques (ne pas mettre ici l'activité de vente de sa <u>propre</u> production (charcuterie, pâtisserie, boulangerie artisanale)	
	5.4 Transports	5.4.1 Transports terrestres
		5.4.2 Transports par eau
		5.4.3 Transports aériens
		5.4.4 Services auxiliaires des transports (fret, agences de voyages,...)
	5.5 Poste et télécommunications	
6 Activités financières et d'assurance	6.1 Activités financières et d'assurance	6.1.1 Activités financières (banques, caisses d'épargne,...)
		6.1.2 Assurances
		6.1.3 Auxiliaires financiers et d'assurances (bourse, courtage,...)
7 Immobilier, location et services fournis principalement aux entreprises	7.1 Activités immobilières (promotion, location, administration immobilières)	
	7.2 Location de matériel sans opérateur	
	7.3 Activités informatiques (y compris réparation de machines de bureau et matériel informatique)	
	7.4 Recherche et développement	
	7.5 Autres services : activités juridiques, comptables, de conseil ,de gestion, activités d'architecture, ingénierie, études techniques, activités publicitaires, intérim, fourniture de personnel, activités liées à la sécurité ou au nettoyage, autres activités (photographie, routage, conditionnement, traduction, organisation d'exposition...)	
8 Education, santé et action sociale	8.1 Education (enseignement depuis la maternelle, formation continue)	
	8.2 Santé et action sociale : activités pour la santé humaine et animale (vétérinaire et aide sociale aux personnes (âgées, handicapées, enfants (crèches, garderie)..)	
9 Hôtels, cafés, restaurants		
10 Autres services collectifs et personnels	10.1 Assainissement, voirie et gestion des déchets	
	10.2 Activités récréatives, culturelles et sportives (production et distribution de films, télévision, radio, activités artistiques, agences de presse, activités liées au sport, au spectacle, conservation du patrimoine, bibliothèque ...)	
	10.3 Services rendus aux personnes (coiffure, teinturerie, pompes funèbres entretien corporel, toilettage...)	
	10.4 Services domestiques (activité des ménages en tant qu'employeurs)	
11 Administration	11.1 Administration publique (Etat, collectivités locales, Sécurité sociale)	
	11.2 Activités associatives (organisations patronales, syndicales, politiques, religieuses, associatives)	
	11.3 Activités extra-territoriales	

Carte 6
Activité secondaire

1. SALARIE

- 1.1. Profession intellectuelle et supérieure
- 1.2. Profession intermédiaire
- 1.3. Employé
- 1.4. Ouvrier

2. INDEPENDANT (y compris salarié chef de son entreprise ou conjoint)

- 2.1. Agriculteur
- 2.2. Commerçant
- 2.3. Artisan ou petit industriel
- 2.4. Profession libérale

Actifs financiers

NLIVA, NCODE

Carte 7

Motif de non-détention de livret A ou bleu, de CODEVI

1. Ça ne rapporte pas assez
2. Vous connaissez mal le produit
3. Vous avez fait d'autres choix de placements
4. Vous n'épargnez pas assez
5. Autre raison

NLEP

Carte 8

Motif de non-détention de livret d'épargne populaire (LEP)

1. Ça ne rapporte pas assez
2. Vous connaissez mal le produit
3. Vous avez fait d'autres choix de placements
4. Vous n'épargnez pas assez
5. Les revenus du ménage sont trop élevés
6. Autre raison

NLIVF

Carte 9

Motif de non-détention de livret soumis à l'impôt

1. Ça ne rapporte pas assez
2. Vous connaissez mal le produit
3. Vous avez fait d'autres choix de placements
4. Vous n'épargnez pas assez
5. Il n'y a pas d'avantage fiscal
6. Autre raison

Carte 10
Motif de non-détention de produits d'épargne-logement

1. Ça ne rapporte pas assez
2. Vous connaissez mal les produits
3. Vous avez fait d'autres choix de placements
4. Vous n'épargnez pas assez
5. Vous n'avez pas l'intention d'acheter un logement ou de faire des travaux
6. Autre raison

Carte 11
Motif de non-détention de produits d'assurance-vie ou de retraite

1. Ça ne rapporte pas assez
2. Vous connaissez mal les produits
3. Vous avez fait d'autres choix de placements
4. Vous n'épargnez pas assez
5. Vous avez fermé ce type de produits lors du passage à la retraite (*uniquement s'il y a un retraité dans le ménage*)
6. Autre raison

Carte 12
Motif de non-détention de valeurs mobilières

1. Ça ne rapporte pas assez
2. Vous connaissez mal les produits
3. Vous avez fait d'autres choix de placements
4. Vous n'épargnez pas assez
5. Autre raison

Carte 13

Montant détenu sur un placement financier non identifié

Moins de 1 500 €	-1-	Moins de 10 000 F
De 1 500 € à moins de 7 500 €	-2-	De 10 000 F à moins de 49 000 F
De 7 500 € à moins de 15 000 €	-3-	De 49 000 F à moins de 98 000 F
De 15 000 € à moins de 30 000 €	-4-	De 98 000 F à moins de 197 000 F
30 000 € ou plus	-5-	197 000 F ou plus

ACTIFS FINANCIERS**Comptes-chèques**

CCMT, GCCMT

Carte 14
Montant détenu sur un compte-chèques
(par exemple le 15 du mois)

Moins de 150 €	-1-	Moins de 1 000 F
De 150 € à moins de 450 €	-2-	De 1 000 F à moins de 3 000 F
De 450 € à moins de 750 €	-3-	De 3 000 F à moins de 5 000 F
De 750 € à moins de 1 500 €	-4-	De 5 000 F à moins de 10 000 F
De 1 500 € à moins de 3 000 €	-5-	De 10 000 F à moins de 20 000 F
De 3 000 € à moins de 7 500 €	-6-	De 20 000 F à moins de 49 000 F
De 7 500 € à moins de 15 000 €	-7-	De 49 000 F à moins de 98 000 F
15 000 € ou plus	-8-	98 000 F ou plus

Livrets d'épargne

LIVMT

Carte 15
Montant détenu sur un livret A ou Bleu
ou sur un livret soumis à l'impôt

➤ Plafond livret exonéré : 15 300 €

Moins de 150 €	-1-	Moins de 1 000 F
De 150 € à moins de 750 €	-2-	De 1 000 F à moins de 5 000 F
De 750 € à moins de 1 500 €	-3-	De 5 000 F à moins de 10 000 F
De 1 500 € à moins de 4 500 €	-4-	De 10 000 F à moins de 30 000 F
De 4 500 € à moins de 7 500 €	-5-	De 30 000 F à moins de 49 000 F
De 7 500 € à moins de 10 500 €	-6-	De 49 000 F à moins de 69 000 F
De 10 500 € à moins de 15 300 €	-7-	De 69 000 F à moins de 100 000 F
15 300 € ou plus	-8-	100 000 F ou plus

LIVMT

Carte 16
Montant détenu sur un CODEVI

➤ Plafond CODEVI : 4 600 €

Moins de 150 €	-1-	Moins de 1 000 F
De 150 € à moins de 750 €	-2-	De 1 000 F à moins de 5 000 F
De 750 € à moins de 1 500 €	-3-	De 5 000 F à moins de 10 000 F
De 1 500 € à moins de 3 000 €	-4-	De 10 000 F à moins de 20 000 F
De 3 000 € à moins de 4 600 €	-5-	De 20 000 F à moins de 30 000 F
4 600 € ou plus	-6-	30 000 F ou plus

LIVMT

Carte 17
Montant détenu sur un livret d'épargne populaire (LEP)

➤ Plafond LEP : 7 700 €

Moins de 150 €	-1-	Moins de 1 000 F
De 150 € à moins de 750 €	-2-	De 1 000 F à moins de 5 000 F
De 750 € à moins de 1 500 €	-3-	De 5 000 F à moins de 10 000 F
De 1 500 € à moins de 3 000 €	-4-	De 10 000 F à moins de 20 000 F
De 3 000 € à moins de 7 700 €	-5-	De 20 000 F à moins de 51 000 F
7 700 € ou plus	-6-	51 000 F ou plus

LIVMT

Carte 18
Montant détenu sur un livret jeune

➤ Plafond livret jeune : 1 600 €

Moins de 150 €	-1-	Moins de 1 000 F
De 150 € à moins de 450 €	-2-	De 1 000 F à moins de 3 000 F
De 450 € à moins de 750 €	-3-	De 3 000 F à moins de 5 000 F
De 750 € à moins de 1 600 €	-4-	De 5 000 F à moins de 10 000 F
1 600 € ou plus	-5-	10 000 F ou plus

GLIVMT

Carte 19
Montant détenu sur l'ensemble des livrets

➤ Plafond livret jeune : 1 600 €

➤ Plafond CODEVI : 4 600 €

➤ Plafond LEP : 7 700 €

➤ Plafond liv. exonéré : 15 300 €

Moins de 150 €	-1-	Moins de 1 000 F
De 150 € à moins de 750 €	-2-	De 1 000 F à moins de 5 000 F
De 750 € à moins de 1 500 €	-3-	De 5 000 F à moins de 10 000 F
De 1 500 € à moins de 4 500 €	-4-	De 10 000 F à moins de 30 000 F
De 4 500 € à moins de 12 500 €	-5-	De 30 000 F à moins de 82 000 F
De 12 500 € à moins de 20 000 €	-6-	De 82 000 F à moins de 131 000 F
De 20 000 € à moins de 30 000 €	-7-	De 131 000 F à moins de 197 000 F
De 30 000 € à moins de 45 000 €	-8-	De 197 000 F à moins de 295 000 F
45 000 € ou plus	-9-	295 000 F ou plus

LIVJMO, LIVAMO, CODEMO, LEPMO, LIVFMO

Carte 20
Motif de détention de livrets d'épargne

1. C'est un bon placement
2. L'argent est disponible
3. C'est un placement sûr
4. Pour bénéficier d'un avantage fiscal (*livrets exonérés uniquement*)
5. On nous l'a ouvert (héritage, donation,...)
6. Autre motif

Carte 21
Taux d'intérêt du Plan Épargne Logement

- | | | |
|-----|--------|--|
| 1. | 3,60 % | (plan ouvert du 26 juillet 1999 au 30 juin 2000) |
| 2. | 4,00 % | (plan ouvert du 9 juin 1998 au 25 juillet 1999) |
| 3. | 4,25 % | (plan ouvert du 23 janvier 1997 au 8 juin 1998) |
| 4. | 4,50 % | (plan ouvert depuis juillet 2000) |
| 5. | 5,25 % | (plan ouvert du 7 février 1994 au 22 janvier 1997) |
| 6. | 6,00 % | (plan ouvert du 16 mai 1986 au 6 février 1994) |
| 7. | 7,50 % | (plan ouvert du 1 juillet 1985 au 15 mai 1986) |
| 8. | 8,00 % | (plan ouvert du 2 mai 1977 au 31 décembre 1981) |
| 9. | 9,00 % | (plan ouvert du 1 janvier 1976 au 1 mai 1977 ; du 1 janvier 1981 au 14 juin 1983 ;
du 16 août 1984 au 30 juin 1985) |
| 10. | 10,0 % | (plan ouvert du 15 juin 1983 au 15 août 1984) |

Carte 22
Montant détenu sur un Compte Épargne Logement (CEL)
ou sur un Plan Épargne Logement (PEL)

➤Plafond CEL : 15 300 €

➤Plafond PEL : 61 200 €

Moins de 750 €	-1-	Moins de 5 000 F
De 750 € à moins de 1 500 €	-2-	De 5 000 F à moins de 10 000 F
De 1 500 € à moins de 4 500 €	-3-	De 10 000 F à moins de 30 000 F
De 4 500 € à moins de 9 000 €	-4-	De 30 000 F à moins de 59 000 F
De 9 000 € à moins de 15 300 €	-5-	De 59 000 F à moins de 100 000 F
De 15 300 € à moins de 30 000 €	-6-	De 100 000 F à moins de 197 000 F
De 30 000 € à moins de 61 200 €	-7-	De 197 000 F à moins de 401 000 F
61 200 € ou plus	-8-	401 000 F ou plus

Carte 23
Montant détenu sur l'ensemble des produits d'épargne logement

➤Plafond CEL : 15 300 €

➤Plafond PEL : 61 200 €

Moins de 750 €	-1-	Moins de 5 000 F
De 750 € à moins de 1 500 €	-2-	De 5 000 F à moins de 10 000 F
De 1 500 € à moins de 4 500 €	-3-	De 10 000 F à moins de 30 000 F
De 4 500 € à moins de 9 000 €	-4-	De 30 000 F à moins de 59 000 F
De 9 000 € à moins de 15 300 €	-5-	De 59 000 F à moins de 100 000 F
De 15 300 € à moins de 30 000 €	-6-	De 100 000 F à moins de 197 000 F
De 30 000 € à moins de 61 200 €	-7-	De 197 000 F à moins de 401 000 F
De 61 200 € à moins de 90 000 €	-8-	De 401 000 F à moins de 590 000 F
De 90 000 € à moins de 120 000 €	-9-	De 590 000 F à moins de 787 000 F
120 000 € ou plus	-10-	787 000 F ou plus

Carte 24
Motif de détention de produits d'épargne-logement

1. C'est un bon placement
2. On a l'intention d'acheter un logement ou d'effectuer des travaux
3. On a l'intention de faire bénéficier un proche de nos droits à prêt
4. Pour bénéficier d'un avantage fiscal
5. On nous l'a ouvert (donation, héritage,...)
6. Autre motif

Épargne salariale

Carte 25
Montant détenu en épargne salariale

Moins de 750 €	-1-	Moins de 5 000 F
De 750 € à moins de 1 500 €	-2-	De 5 000 F à moins de 10 000 F
De 1 500 € à moins de 3 000 €	-3-	De 10 000 F à moins de 20 000 F
De 3 000 € à moins de 7 500 €	-4-	De 20 000 F à moins de 49 000 F
7 500 € ou plus	-5-	49 000 F ou plus

Carte 26
Part consacrée aux actions dans le montant de l'épargne salariale

1. Nulle
2. Moins d'un tiers (soit moins de 33%)
3. Environ la moitié (soit environ 50%)
4. Plus des deux tiers (soit plus de 66%)
5. Tout

Carte 27
Estimation des montants de l'épargne salariale

1. Valeur d'achat (sommes réellement investies)
2. Valeur plancher, c'est-à-dire un minimum qui tient compte des aléas du marché
3. Estimation réalisée à partir des informations financières récentes (cours du jour, revues spécialisées, etc.)
4. Autre

PEP, épargne-retraite, assurance-vie

Carte 28
Montant détenu sur un PEP (ou un ancien P.E.R.)

➤ Plafond PEP : 92 000 €

Moins de 3 000 €	-1-	Moins de 20 000 F
De 3 000 € à moins de 7 500 €	-2-	De 20 000 F à moins de 49 000 F
De 7 500 € à moins de 15 000 €	-3-	De 49 000 F à moins de 98 000 F
De 15 000 € à moins de 30 000 €	-4-	De 98 000 F à moins de 197 000 F
De 30 000 € à moins de 45 000 €	-5-	De 197 000 F à moins de 295 000 F
De 45 000 € à moins de 92 000 €	-6-	De 295 000 F à moins de 603 000 F
92 000 € ou plus	-7-	603 000 F ou plus

Carte 29
Motif de détention de PEP

1. C'est un bon placement
2. Intention de faire bénéficier un proche
3. Pour bénéficier d'un avantage fiscal
4. Pour préparer la retraite
5. On nous l'a ouvert (donation, héritage)
6. Autre motif

Carte 30
Nature de la retraite complémentaire volontaire

1. Ancienne COREVA
2. Loi Madelin
3. Préfon
4. Cref
5. Ancien combattant
6. Autre

Carte 31
Montant de la rente mensuelle associée à l'épargne-retraite

Moins de 500 €	-1-	Moins de 3 500 F
De 500 € à moins de 1 000 €	-2-	De 3 500 F à moins de 7 000 F
De 1 000 € à moins de 1 500 €	-3-	De 7 000 F à moins de 10 000 F
De 1 500 € à moins de 4 500 €	-4-	De 10 000 F à moins de 30 000 F
De 4 500 € à moins de 7 500 €	-5-	De 30 000 F à moins de 49 000 F
De 7 500 € à moins de 15 000 €	-6-	De 49 000 F à moins de 98 000 F
15 000 € ou plus	-7-	98 000 F ou plus

Carte 32
Montant du capital accumulé en épargne-retraite

Moins de 3 000 €	-1-	Moins de 20 000 F
De 3 000 € à moins de 7 500 €	-2-	De 20 000 F à moins de 49 000 F
De 7 500 € à moins de 15 000 €	-3-	De 49 000 F à moins de 98 000 F
De 15 000 € à moins de 30 000 €	-4-	De 98 000 F à moins de 197 000 F
De 30 000 € à moins de 45 000 €	-5-	De 197 000 F à moins de 295 000 F
De 45 000 € à moins de 90 000 €	-6-	De 295 000 F à moins de 590 000 F
De 90 000 € à moins de 230 000 €	-7-	De 590 000 F à moins de 1 509 000 F
230 000 € ou plus	-8-	1 509 000 F ou plus

Carte 33
Motif de détention d'épargne-retraite

1. C'est un bon placement
2. Intention de faire bénéficier un proche
3. Pour bénéficier d'un avantage fiscal
4. Pour préparer la retraite
5. On nous l'a ouvert (donation, héritage)
6. Autre motif

Carte 34
Part consacrée aux actions dans le montant total d'une assurance-vie multisupports

1. Nulle
2. Moins d'un tiers (soit moins de 33%)
3. Environ la moitié (soit environ 50%)
4. Plus des deux tiers (soit plus de 66%)
5. Tout

Carte 35
Montant de la rente mensuelle associée à l'assurance-vie

Moins de 500 €	-1-	Moins de 3 500 F
De 500 € à moins de 1 000 €	-2-	De 3 500 F à moins de 7 000 F
De 1 000 € à moins de 1 500 €	-3-	De 7 000 F à moins de 10 000 F
De 1 500 € à moins de 4 500 €	-4-	De 10 000 F à moins de 30 000 F
De 4 500 € à moins de 7 500 €	-5-	De 30 000 F à moins de 49 000 F
De 7 500 € à moins de 15 000 €	-6-	De 49 000 F à moins de 98 000 F
15 000 € ou plus	-7-	98 000 F ou plus

Carte 36
Montant du capital accumulé en assurance-vie

Moins de 3 000 €	-1-	Moins de 20 000 F
De 3 000 € à moins de 7 500 €	-2-	De 20 000 F à moins de 49 000 F
De 7 500 € à moins de 15 000 €	-3-	De 49 000 F à moins de 98 000 F
De 15 000 € à moins de 30 000 €	-4-	De 98 000 F à moins de 197 000 F
De 30 000 € à moins de 45 000 €	-5-	De 197 000 F à moins de 295 000 F
De 45 000 € à moins de 90 000 €	-6-	De 295 000 F à moins de 590 000 F
De 90 000 € à moins de 230 000 €	-7-	De 590 000 F à moins de 1 509 000 F
230 000 € ou plus	-8-	1 509 000 F ou plus

Carte 37
Motifs d'ouverture d'assurance-vie

1. C'est un bon placement
2. Intention de faire bénéficier un proche
3. Pour bénéficier d'un avantage fiscal
4. Pour préparer la retraite
5. On nous l'a ouvert (donation, héritage)
6. Autre motif

Carte 38**Estimation des montants des contrats d'assurance-vie, d'épargne retraite ou des PEP**

1. Valeur d'achat (sommes réellement investies)
2. Valeur plancher, c'est-à-dire un minimum qui tient compte des aléas du marché
3. Estimation réalisée à partir des informations financières récentes (cours du jour, revues spécialisées, etc.)
4. Autre

Valeurs mobilières**Carte 39****Montant détenu sur PEA**

Moins de 1 500 €	-1-	Moins de 10 000 F
De 1 500 € à moins de 3 000 €	-2-	De 10 000 F à moins de 20 000 F
De 3 000 € à moins de 4 500 €	-3-	De 20 000 F à moins de 30 000 F
De 4 500 € à moins de 7 500 €	-4-	De 30 000 F à moins de 49 000 F
De 7 500 € à moins de 15 000 €	-5-	De 49 000 F à moins de 98 000 F
De 15 000 € à moins de 20 000 €	-6-	De 98 000 F à moins de 131 000 F
De 20 000 € à moins de 30 000 €	-7-	De 131 000 F à moins de 197 000 F
De 30 000 € à moins de 45 000 €	-8-	De 197 000 F à moins de 295 000 F
De 45 000 € à moins de 90 000 €	-9-	De 295 000 F à moins de 590 000 F
De 90 000 € à moins de 150 000 €	-10-	De 590 000 F à moins de 984 000 F
De 150 000 € à moins de 450 000 €	-11-	De 984 000 F à moins de 2 952 000 F
450 000 € ou plus	-12-	2 952 000 F ou plus

Carte 40**Nature des valeurs mobilières détenues sur un compte-titres**

1. Sicav ou FCP
2. Actions cotées
3. Actions non cotées d'entreprise dont le dirigeant n'est pas membre du ménage
4. Parts sociales de banques
5. Obligations
6. Parts de SCPI

Carte 41
Caractéristiques des Sicav et FCP

1. Des Sicav ou FCP actions
2. Des Sicav ou FCP obligataires et autres titres de créance
3. Des Sicav ou FCP monétaires
4. Des Sicav ou FCP diversifiés
5. Des Sicav ou FCP garantis ou assortis d'une protection

Carte 42
Montant détenu en valeurs mobilières

Moins de 1 500 €	-1-	Moins de 10 000 F
De 1 500 € à moins de 3 000 €	-2-	De 10 000 F à moins de 20 000 F
De 3 000 € à moins de 4 500 €	-3-	De 20 000 F à moins de 30 000 F
De 4 500 € à moins de 7 500 €	-4-	De 30 000 F à moins de 49 000 F
De 7 500 € à moins de 15 000 €	-5-	De 49 000 F à moins de 98 000 F
De 15 000 € à moins de 20 000 €	-6-	De 98 000 F à moins de 131 000 F
De 20 000 € à moins de 30 000 €	-7-	De 131 000 F à moins de 197 000 F
De 30 000 € à moins de 45 000 €	-8-	De 197 000 F à moins de 295 000 F
De 45 000 € à moins de 90 000 €	-9-	De 295 000 F à moins de 590 000 F
De 90 000 € à moins de 150 000 €	-10-	De 590 000 F à moins de 984 000 F
De 150 000 € à moins de 450 000 €	-11-	De 984 000 F à moins de 2 952 000 F
450 000 € ou plus	-12-	2 952 000 F ou plus

Carte 43
Part investie en actions dans le montant total du compte-titres

1. Nulle
2. Moins d'un tiers (soit moins de 33%)
3. Environ la moitié (soit environ 50%)
4. Plus des deux tiers (soit plus de 66%)
5. Tout

Carte 44
Motif de détention de valeurs mobilières

1. C'est un bon placement
2. Pour constituer un complément retraite
3. Pour bénéficier d'un avantage fiscal
4. On nous l'a ouvert (donation, héritage)
5. Pour jouer en bourse, spéculer
6. Autre motif

Carte 45
Mode de gestion des valeurs mobilières

1. Votre ménage laisse ses portefeuilles en l'état, sans vraiment les gérer ni les faire gérer par le banquier
2. Votre ménage participe à la gestion (ordres d'achat, de vente, club d'investissement,...)
3. Votre ménage agit principalement sur les conseils du banquier (mais sans mandat de gestion)
4. Votre ménage a confié la gestion des portefeuilles au banquier avec mandat de gestion
5. Autre

Carte 46
Estimation des montants des valeurs mobilières

1. Valeur d'achat (sommes réellement investies)
2. Valeur plancher, c'est-à-dire un minimum qui tient compte des aléas du marché
3. Estimation réalisée à partir des informations financières récentes (cours du jour, revues spécialisées, etc.)
4. Autre

Produits financiers divers

BONMT

Carte 47**Montant détenu en bons (autres que bons de capitalisation)**

Moins de 1 500 €	-1-	Moins de 10 000 F
De 1 500 € à moins de 4 500 €	-2-	De 10 000 F à moins de 30 000 F
De 4 500 € à moins de 7 500 €	-3-	De 30 000 F à moins de 49 000 F
De 7 500 € à moins de 15 000 €	-4-	De 49 000 F à moins de 98 000 F
De 15 000 € à moins de 20 000 €	-5-	De 98 000 F à moins de 131 000 F
De 20 000 € à moins de 30 000 €	-6-	De 131 000 F à moins de 197 000 F
De 30 000 € à moins de 45 000 €	-7-	De 197 000 F à moins de 295 000 F
De 45 000 € à moins de 90 000 €	-8-	De 295 000 F à moins de 590 000 F
De 90 000 € à moins de 150 000 €	-9-	De 590 000 F à moins de 984 000 F
De 150 000 € à moins de 450 000 €	-10-	De 984 000 F à moins de 2 952 000 F
450 000 € ou plus	-11-	2 952 000 F ou plus

TERMT

Carte 48**Montant détenu sur les comptes à terme**

Moins de 15 000 €	-1-	Moins de 98 000 F
De 15 000 € à moins de 75 000 €	-2-	De 98 000 F à moins de 492 000 F
75 000 € ou plus	-3-	492 000 F ou plus

CCAMT

Carte 49**Montant détenu sur les comptes courants d'associés**

Moins de 1 500 €	-1-	Moins de 10 000 F
De 1 500 € à moins de 7 500 €	-2-	De 10 000 F à moins de 49 000 F
De 7 500 € à moins de 15 000 €	-3-	De 49 000 F à moins de 98 000 F
De 15 000 € à moins de 45 000 €	-4-	De 98 000 F à moins de 295 000 F
De 45 000 € à moins de 150 000 €	-5-	De 295 000 F à moins de 984 000 F
150 000 € ou plus	-6-	984 000 F ou plus

LEEMT

Carte 50**Montant détenu sur les livrets d'épargne en entreprise (LEE)**

Moins de 1 500 €	-1-	Moins de 10 000 F
De 1 500 € à moins de 7 500 €	-2-	De 10 000 F à moins de 49 000 F
De 7 500 € à moins de 15 000 €	-3-	De 49 000 F à moins de 98 000 F
De 15 000 € à moins de 45 000 €	-4-	De 98 000 F à moins de 295 000 F
De 45 000 € à moins de 150 000 €	-5-	De 295 000 F à moins de 984 000 F
150 000 € ou plus	-6-	984 000 F ou plus

Récapitulation du patrimoine financier

PATFI

Carte 51 Montant du patrimoine financier

Moins de 3 000 €	-1-	Moins de 19 000 F
De 3 000 € à moins de 7 500 €	-2-	De 19 000 F à moins de 49 000 F
De 7 500 € à moins de 15 000 €	-3-	De 49 000 F à moins de 98 000 F
De 15 000 € à moins de 30 000 €	-4-	De 98 000 F à moins de 197 000 F
De 30 000 € à moins de 45 000 €	-5-	De 197 000 F à moins de 295 000 F
De 45 000 € à moins de 75 000 €	-6-	De 295 000 F à moins de 492 000 F
De 75 000 € à moins de 105 000 €	-7-	De 492 000 F à moins de 689 000 F
De 105 000 € à moins de 150 000 €	-8-	De 689 000 F à moins de 984 000 F
De 150 000 € à moins de 225 000 €	-9-	De 984 000 F à moins de 1 476 000 F
De 225 000 € à moins de 300 000 €	-10-	De 1 476 000 F à moins de 1 968 000 F
De 300 000 € à moins de 450 000 €	-11-	De 1 968 000 F à moins de 2 952 000 F
450 000 € ou plus	-12-	2 952 000 F ou plus

EPADEP

Réponse multiple

Carte 52 Réalisation de dépenses importantes au cours des 12 derniers mois

1. Achat immobilier privé
2. Equipement professionnel (locaux, machines, fonds de commerce, etc.)
3. Travaux importants (immobilier, foncier)
4. Achat de voiture, moto, équipement du logement, etc.
5. Voyages, vacances, santé, autres motifs à caractère exceptionnel
6. Non, aucun

Carte 53
Apport personnel

1. Pas d'apport personnel
2. Moins de 10 %
3. Entre 10 % et 30 %
4. Entre 30 % et 50 %
5. Plus de 50 %

Carte 54
Localisation du logement

1. Commune rurale
2. Agglomération de moins de 10 000 habitants
3. Agglomération de 10 000 à moins de 100 000 habitants
4. Agglomération de 100 000 à moins de 300 000 habitants
5. Agglomération de 300 000 habitants ou plus
6. Agglomération parisienne

AUTRES PRODUITS

Terres non exploitées professionnellement par le ménage

TNXTYP

Réponse multiple

Carte 55
Nature des terres non exploitées par le ménage

1. Terrains à bâtir viabilisés (immédiatement commercialisables en terrains à bâtir)
2. Terres labourables ou prairies
3. Vignes ou vergers
4. Bois, forêts, peupleraies
5. Autres terrains non bâtis (landes, maquis, étangs)
6. Autres terrains bâtis

Biens professionnels (autres que terres) non utilisés professionnellement par le ménage

BNXTYP

Réponse multiple

Carte 56
Nature des biens professionnels non utilisés professionnellement par le ménage

1. Bâtiments, locaux
2. Matériel, machines, véhicules
3. Cheptel
4. Stock
5. Fonds de commerce, clientèles, droits au bail, études, etc.

Carte 57
Nature des pensions, retraites ou rentes perçues
par chaque personne du ménage au cours des 12 derniers mois

1. Minimum vieillesse
2. Retraite (de base ou complémentaire)
3. Pension de reversion (y compris allocation d'assurance veuvage)
4. Retraite surcomplémentaire mise en place par l'entreprise (art.82, art.83, art.39), qui complète les retraites obligatoires (ARRCO, AGIRC,...)
5. Retraite complémentaire, provenant d'anciens contrats de retraite volontaire (loi Madelin, Préfon, Cref, Fonpel, ancienne Coreva, Organic complémentaire volontaire, ancien combattant,etc...)
6. Pension d'invalidité (hors militaire)
7. Indemnité viagère de départ (anciens agriculteurs)
8. Préretraite
9. Rente provenant d'anciens contrats d'assurance-vie, décès, rente éducation ou PEP
10. Rente viagère provenant de la vente d'un bien immobilier ou foncier vendu en viager
11. Pension alimentaire
12. Aucune pension, retraite ou rente

Carte 58

**Montant des revenus d'activité ou de remplacement perçus par l'ensemble du ménage
(salaires, revenus non salariaux, indemnités de chômage, pensions, retraites et rentes)**

Montant annuel

En euros		En francs	
Moins de 2 500 €	-1-	Moins de 16 000 F	
De 2 500 à moins de 5 000 €	-2-	De 16 000 à moins de 33 000 F	
De 5 000 à moins de 7 500 €	-3-	De 33 000 à moins de 49 000 F	
De 7 500 à moins de 9 500 €	-4-	De 49 000 à moins de 62 000 F	
De 9 500 à moins de 12 000 €	-5-	De 62 000 à moins de 79 000 F	
De 12 000 à moins de 14 500 €	-6-	De 79 000 à moins de 95 000 F	
De 14 500 à moins de 20 000 €	-7-	De 95 000 à moins de 131 000 F	
De 20 000 à moins de 25 000 €	-8-	De 131 000 à moins de 164 000 F	
De 25 000 à moins de 30 000 €	-9-	De 164 000 à moins de 197 000 F	
De 30 000 à moins de 36 000 €	-10-	De 197 000 à moins de 236 000 F	
De 36 000 à moins de 48 000 €	-11-	De 236 000 à moins de 315 000 F	
De 48 000 à moins de 72 000 €	-12-	De 315 000 à moins de 472 000 F	
72 000 € ou plus	-13-	472 000 F ou plus	

Montant mensuel

En euros		En francs	
Moins de 200 €	-1-	Moins de 1 400 F	
De 200 à moins de 400 €	-2-	De 1 400 à moins de 2 700 F	
De 400 à moins de 600 €	-3-	De 2 700 à moins de 4 100 F	
De 600 à moins de 800 €	-4-	De 4 100 à moins de 5 200 F	
De 800 à moins de 1 000 €	-5-	De 5 200 à moins de 6 600 F	
De 1 000 à moins de 1 700 €	-6-	De 6 600 à moins de 7 900 F	
De 1 200 à moins de 2 100 €	-7-	De 7 900 à moins de 10 900 F	
De 1 700 à moins de 2 500 €	-8-	De 10 900 à moins de 13 700 F	
De 2 100 à moins de 3 000 €	-9-	De 13 700 à moins de 16 400 F	
De 2 500 à moins de 3 000 €	-10-	De 16 400 à moins de 19 700 F	
De 3 000 à moins de 4 000 €	-11-	De 19 700 à moins de 26 200 F	
De 4 000 à moins de 6 000 €	-12-	De 26 200 à moins de 39 400 F	
6 000 € ou plus	-13-	39 400 F ou plus	

Carte 59

**Prestations liées à la maladie, à l'invalidité ou à la dépendance
perçues par le ménage au cours des 12 derniers mois**

1. Allocation de présence parentale
2. Allocation pour adulte handicapé (AAH)
3. Allocation d'éducation spéciale (AES)
4. Aide personnalisée à l'autonomie (APA)
5. Prestation spécifique dépendance (PSD)
6. Allocation compensatrice pour tierce personne (ACTP)
7. Rente d'accident du travail
8. Pension militaire d'invalidité
9. Aucune de ces prestations

Carte 60

**Prestations familiales perçues par le ménage
au cours des 12 derniers mois**

1. Complément familial (ne pas prendre en compte le supplément familial de traitement des fonctionnaires)
2. Allocation de parent isolé (API)
3. Allocation de soutien familial (ASF)
4. Allocation pour jeune enfant (APJE)
5. Allocation parentale d'éducation (APE)
6. Aide à la famille pour l'emploi d'une assistante maternelle (AFEAMA)
7. Allocation de garde d'enfant à domicile (AGED)
8. Allocation d'adoption
9. Allocation de rentrés scolaire (ARS)
10. Bourse de collège ou de lycée, bourses d'étudiants ou allocation
11. Allocation familiale classique
12. Aucune de ces prestations

Carte 61

Montant des différentes prestations sociales perçues par le ménage
(maladie, invalidité, dépendance, famille, RMI, aide au logement)

Montant annuel

En euros		En francs
Moins de 1 500 €	-1-	Moins de 10 000 F
De 1 500 à moins de 2 500 €	-2-	De 10 000 à moins de 16 000 F
De 2 500 à moins de 5 000 €	-3-	De 16 000 à moins de 33 000 F
De 5 000 à moins de 9 500 €	-4-	De 33 000 à moins de 62 000 F
De 9 500 à moins de 20 000 €	-5-	De 62 000 à moins de 131 000 F
20 000 € ou plus	-6-	131 000 F ou plus

Montant mensuel

En euros		En francs
Moins de 100 €	-1-	Moins de 800 F
De 100 à moins de 200 €	-2-	De 800 à moins de 1 400 F
De 200 à moins de 400 €	-3-	De 1 400 à moins de 2 700 F
De 400 à moins de 800 €	-4-	De 2 700 à moins de 5 200 F
De 800 à moins de 1 700 €	-5-	De 5 200 à moins de 10 900 F
1 700 € ou plus	-6-	10 900 F ou plus

Revenus fonciers

Carte 62

Montant total BRUT (avant déduction de vos charges)
des revenus fonciers perçus par le ménage

Montant annuel

En euros		En francs
Moins de 3 000 €	-1-	Moins de 20 000 F
De 3 000 € à moins de 7 500 €	-2-	De 20 000 F à moins de 49 000 F
De 7 500 € à moins de 15 000 €	-3-	De 49 000 F à moins de 98 000 F
De 15 000 € à moins de 30 000 €	-4-	De 98 000 F à moins de 197 000 F
30 000 € ou plus	-5-	197 000 F ou plus

Montant mensuel

En euros		En francs
Moins de 250 €	-1-	Moins de 1 600 F
De 250 € à moins de 600 €	-2-	De 1 600 F à moins de 4 100 F
De 600 € à moins de 1 250 €	-3-	De 4 100 F à moins de 8 200 F
De 1 250 € à moins de 2 500 €	-4-	De 8 200 F à moins de 16 400 F
2 500 € ou plus	-5-	16 400 F ou plus

Carte 63

Autres revenus perçus par le ménage au cours des 12 derniers mois

1. Indemnités de licenciement ou de départ
2. Stages, travaux saisonniers
3. Aide d'un membre de la famille hors ménage : argent, paiement d'un loyer , etc.
4. Revenus de placements financiers
5. Autres
6. Aucun autre revenu

Carte 64

Montant total des autres revenus perçus par le ménage

Réponse en EUROS

Montant mensuel		Montant annuel	
Moins de 100 €	-1-	Moins de 1 500 €	
De 100 à moins de 200 €	-2-	De 1 500 à moins de 2 500 €	
De 200 à moins de 400 €	-3-	De 2 500 à moins de 5 000 €	
De 400 à moins de 800 €	-4-	De 5 000 à moins de 9 500 €	
De 800 à moins de 1 700 €	-5-	De 9 500 à moins de 20 000 €	
1 700 € ou plus	-6-	20 000 € ou plus	

Réponse en FRANCS

Montant mensuel		Montant annuel	
Moins de 800 F	-1-	Moins de 10 000 F	
De 800 à moins de 1 400 F	-2-	De 10 000 à moins de 16 000 F	
De 1 400 à moins de 2 700 F	-3-	De 16 000 à moins de 33 000 F	
De 2 700 à moins de 5 200 F	-4-	De 33 000 à moins de 62 000 F	
De 5 200 à moins de 10 900 F	-5-	De 62 000 à moins de 131 000 F	
10 900 F ou plus	-6-	131 000 F ou plus	

Carte 65
Revenu mensuel moyen du ménage

Pas de revenu	-1-	Pas de revenu
Moins de 200 €	-2-	Moins de 1300 F
De 200 à moins de 400 €	-3-	De 1300 à moins de 2600 F
De 400 à moins de 600 €	-4-	De 2600 à moins de 3900 F
De 600 à moins de 800 €	-5-	De 3900 à moins de 5200 F
De 800 à moins de 1000 €	-6-	De 5200 à moins de 6600 F
De 1000 à moins de 1200 €	-7-	De 6600 à moins de 7900 F
De 1200 à moins de 1500 €	-8-	De 7900 à moins de 9800 F
De 1500 à moins de 2000 €	-9-	De 9800 à moins de 13 100 F
De 2000 à moins de 2500 €	-10-	De 13 100 à moins de 16 400 F
De 2500 à moins de 3000 €	-11-	De 16 400 à moins de 19 700 F
De 3000 à moins de 4000 €	-12-	De 19 700 à moins de 26 200 F
De 4000 à moins de 6000 €	-13-	De 26 200 à moins de 39 400 F
6000 € ou plus	-14-	39 400 F ou plus

Carte 66
Evènements survenus dans le ménage au cours des 12 derniers mois

1. Une naissance
2. Un décès
3. Un départ d'un ou plusieurs grands enfants
4. La formation du ménage
5. Une séparation
6. Une autre évolution de la composition du ménage
7. Une longue maladie d'un apporteur de ressources
8. La perte d'un emploi d'une personne active
9. Aucune de ces situations

Carte 67
Profession principale du père

1. Agriculteur exploitant
2. Commerçant, artisan
3. Chef d'entreprise
4. Membre d'une profession libérale
5. Cadre
6. Profession intermédiaire
7. Employé
8. Ouvrier
9. Inactif

Carte 68
Activité professionnelle de la mère

1. Oui elle aidait un membre de sa famille sans être salariée
2. Oui, elle a toujours exercé une activité professionnelle (même à temps partiel)
3. Oui, elle a la plupart du temps exercé une activité professionnelle (même à temps partiel)
4. Oui, elle a exercé une activité professionnelle, mais à de rares périodes
5. Non, elle n'a jamais exercé d'activité professionnelle

Carte 69
Profession principale de la mère

1. Agricultrice
2. Commerçante ou artisan
3. Chef d'entreprise
4. Membre d'une profession libérale
5. Cadre
6. Profession intermédiaire
7. Employée
8. Ouvrière (y compris ouvrière agricole)

Donations ou héritages reçus

Carte 70
Nature des biens reçus en donation ou héritage

1. Logement
2. Logemens avec réserve d'usufruit
3. Terrain
4. Bien à usage professionnel
5. Valeurs mobilières
6. Argent
7. Meuble, bijou
8. Capital d'une assurance-vie
9. Autre bien

Carte 71
Montant des héritages et donations reçus

Moins de 3 000 €	-1-	Moins de 20 000 F
De 3 000 € à moins de 8 000 €	-2-	De 20 000 F à moins de 52 000 F
De 8 000 € à moins de 15 000 €	-3-	De 52 000 F à moins de 98 000 F
De 15 000 € à moins de 30 000 €	-4-	De 98 000 F à moins de 197 000 F
De 30 000 € à moins de 60 000 €	-5-	De 197 000 F à moins de 394 000 F
De 60 000 € à moins de 100 000 €	-6-	De 394 000 F à moins de 656 000 F
100 000 € ou plus	-7-	656 000 F ou plus

Carte 72
Part des héritages et donations reçus
dans le patrimoine actuel du ménage

1. Rien du tout
2. Moins d'un quart (moins de 25%)
3. Entre un quart et la moitié (entre 25% et 50%)
4. Plus de la moitié (plus de 50%)

Donations versées

Carte 73
Montant des donations versées

Moins de 10 000 €	-1-	Moins de 66 000 F
De 10 000 € à moins de 20 000 €	-2-	De 66 000 F à moins de 131 000 F
De 20 000 € à moins de 50 000 €	-3-	De 131 000 F à moins de 328 000 F
50 000 € ou plus	-4-	328 000 F ou plus

Aides reçues

Carte 74
Nature des aides reçues par le ménage

1. Don d'argent à l'occasion d'un achat ou un événement important
2. Versement régulier d'une somme d'argent
3. Mise à disposition gratuite d'un logement ou paiement d'un loyer
4. Prêt d'argent
5. Services répétés de la vie quotidienne (ménage, bricolage, jardinage, etc.) *(s'il y a une personne dans le ménage, gênée dans la vie quotidienne par une maladie ou un handicap)*

DONPAR

Réponse multiple

Carte 75

Nature des aides versées aux ascendants

1. Don d'argent à l'occasion d'un achat ou d'un événement important
2. Versement régulier d'une somme d'argent
3. Mise à disposition gratuite d'un logement ou paiement d'un loyer
4. Prêt d'argent
5. Financement d'une maison de retraite
6. Pas d'aide

DONHOD

Réponse multiple

Carte 76

Aides versées aux enfants vivant hors domicile

1. Oui, pendant leurs études
2. Oui, pendant leur recherche d'un premier emploi stable
3. Oui, même une fois installés (études terminées, emploi stable)
4. Non

DONHODQ

Réponse multiple

Carte 77

Nature des aides versées aux enfants vivant hors domicile

1. Don d'argent à l'occasion d'un achat ou d'un événement important
2. Versement régulier d'une somme d'argent
3. Mise à disposition gratuite d'un logement ou paiement d'un loyer
4. Prêt d'argent

JEGRAVE

Réponse multiple

Carte 78
Événements familiaux graves

1. Séparation ou divorce des parents
2. Maladies, handicaps ou accidents graves du père
3. Maladies, handicaps ou accidents graves de la mère
4. Graves disputes ou mésentente entre les parents
5. Décès prématuré d'un ascendant (père, mère)
6. Décès prématuré d'un frère ou d'une soeur
7. Autre événement familial grave
8. Aucun événement familial grave

EVEAUGM

Réponse multiple

Carte 79
Événements ayant augmenté le patrimoine du ménage

1. Logement ayant pris de la valeur
2. Autres héritages ou donations
3. Gains en Bourse
4. Gains sur une oeuvre d'art, une collection, à la loterie, aux jeux
5. Terrain devenu constructible
6. Primes, indemnités diverses, dommages et intérêts
7. Activité professionnelle prospère, augmentation de revenu liée au travail
8. Outil professionnel ayant pris de la valeur
9. Autres
10. Non, aucun

Carte 80
Événements ayant diminué le patrimoine du ménage

1. Chômage
2. Veuvage
3. Divorce, séparation
4. Maladie, invalidité
5. Accident, catastrophe, guerre
6. Logement ayant perdu de la valeur ou terrain devenu inconstructible
7. Pertes en bourse
8. Moins values sur l'outil professionnel
9. Pertes sur une oeuvre d'art, une collection, à la loterie, aux jeux
10. Augmentation des besoins de consommation (naissance d'un enfant, études à financer, achat d'une voiture, déménagement, ...)
11. Baisse de revenu (y compris retraite)
12. Faillite
13. Inflation, conditions économiques
14. Autres
15. Non, aucun

Carte 81
Statut d'activité actuel ou passé

ACTIFS

1. Apprenti, stagiaire
2. Salarié du PUBLIC à temps complet
3. Salarié du PUBLIC à temps partiel
4. Salarié du PRIVÉ à temps complet
5. Salarié du PRIVÉ à temps partiel
6. Salarié chef de son entreprise ou salarié de son conjoint
7. Aide familial
8. A son compte (agriculteur exploitant, artisan, commerçant, chef d'entreprise, profession libérale)
9. Recherche d'un premier emploi
10. Chômage (durée supérieure à 1 an)
11. Successions de courtes périodes (durée inférieure à 1 an) d'emploi et de chômage

INACTIFS

12. Reprise d'études ou formation
13. Service national
14. Retraité, préretraité, retiré des affaires
15. Inactif, au foyer, personne ne recherchant pas d'emploi

Description des entreprises

ACTI

Carte 82 - Code d'activité

1. Agriculteurs et assimilés

- 110. Agriculture
- 111. Pêche
- 112. Sylviculture

ACTI

Carte 83 - Code d'activité

2. Artisans et petites industries

- 220. Electricité
- 221. Maçonnerie
- 222. Menuiserie, serrurerie
- 223. Plomberie, couverture, génie climatique
- 224. Finitions : plâtre, carrelages, peinture, tapisseries
- 225. Autre activité du bâtiment (non désignée au-dessus)
- 226. Travail du textile, habillement, cuir, chaussure
- 227. Travail du bois, de l'ameublement
- 228. Industries diverses (non désignées ci dessus) : chimique, pharmaceutique, agro-alimentaires, papier, carton, caoutchouc, autres...
- 229. Travail des métaux, construction de machine : fabrication réparation de matériel agricole, machine outils, matériel électrique et électronique, équipement ménager, construction matériel de précision

Carte 84 - Code d'activité**3. Commerçants et assimilés**

- 330. Boucherie, charcuterie
- 331. Boulangerie, pâtisserie
- 332. Autre commerce alimentaire
- 333. Habillement
- 334. Pharmacie (classée ici bien qu'elle soit profession libérale)
- 335. Salons de coiffure
- 336. Taxis
- 337. Transports routiers autre que taxi, ambulances...
- 338. Autres commerces de détails (non désignés ci-dessus)
- 339. Café, café-tabac ou café associé à une autre activité
- 340. Restaurant, café restaurant
- 341. Hôtel avec ou sans restaurant
- 342. Commerces de gros
- 343. Intermédiaires du commerce, sauf représentants
- 344. Réparation et commerce automobiles : garagistes, pompistes
- 345. Divers : réparation autre qu'automobile, transport autre que routier et taxi, agence de presse, d'édition, de publicité, récupération diverse, gestion de salle de spectacle, laverie, pressing

Carte 85 - Code d'activité**4. Professions libérales et intellectuelles indépendantes**

- 450. Médecins généralistes
- 451. Médecins spécialistes, chirurgiens
- 452. Dentistes, chirurgiens dentistes
- 453. Autres professions médicales et paramédicales : infirmières, masseur-kinésithérapeutes, orthophonistes, psychologues...
- 454. Vétérinaires, laboratoires d'analyse,
- 455. Notaires, huissiers de justice, commissaires-priseurs, avoués...
- 456. Experts comptables, conseils juridiques et fiscaux, avocat...
- 457. Architectes, géomètres
- 458. Activités de conseil et d'assistance : cabinets d'étude (travaux informatiques, travaux à façon divers, conseil en information et documentation, services rendus aux entreprises)
- 459. Auxiliaires financiers et d'assurance, immobilier : agence et promoteur, administration d'immeubles, syndic, location et crédit-bail immobilier
- 460. Courtiers d'assurance
- 461. Autres professions libérales : auto-école, artistes peintres, professeurs indépendants, VRP, agents d'assurance, guides indépendants

Carte 86
Forme juridique

Activité : 1. Agriculture et assimilé

1. Exploitation individuelle
2. EARL
3. GAEC avec uniquement des personnes vivant dans le même logement
4. GAEC avec des personnes ne vivant pas dans votre logement
5. Autres formes de société

Activité : 2. Artisans et petites industries et 3. Commerçant et assimilés

6. Entreprise individuelle
7. EURL
8. ***
9. SARL
10. Société anonyme
11. Autres formes juridiques

Activité : 4. Professions libérales et intellectuelles indépendantes

6. Exercice individuel
7. EURL
8. Société de moyens des professions libérales
9. SARL
10. Société anonyme
11. Autres formes juridiques

Carte 87
Développement de l'entreprise

1. Est restée plus ou moins stable
2. A plutôt augmenté
3. A plutôt diminué
4. A d'abord plutôt augmenté puis est restée plus ou moins stable
5. A d'abord plutôt augmenté, puis a plutôt diminué
6. A suivi une autre évolution

Carte 88
Estimation du chiffre d'affaires sur 12 mois

Sans objet, pas de chiffre d'affaires disponible	-0-	Sans objet, pas de chiffre d'affaires disponible
Moins de 30 000 €	-1-	Moins de 197 000 F
De 30 000 € à moins de 75 000 €	-2-	De 197 000 F à moins de 492 000 F
De 75 000 € à moins de 150 000 €	-3-	De 492 000 F à moins de 984 000 F
De 150 000 € à moins de 225 000 €	-4-	De 984 000 F à moins de 1 476 000 F
De 225 000 € à moins de 300 000 €	-5-	De 1 476 000 F à moins de 1 968 000 F
De 300 000 € à moins de 450 000 €	-6-	De 1 968 000 F à moins de 2 952 000 F
450 000 € ou plus	-7-	2 952 000 F ou plus

Carte 89
Orientation agricole

1. Avec production principale (supérieur aux 2/3 du chiffre d'affaires)

- 1.1. Pêche, ostréiculture, conchyliculture...
- 1.2. Grandes cultures
- 1.3. Maraîchage, fleurs et horticulture diverse
- 1.4. Vins A.O.C., VDQS
- 1.5. Vins de table
- 1.6. Fruits et autres cultures permanentes (vignes, vergers...)
- 1.7. Bovins lait
- 1.8. Bovins élevage et viande
- 1.9. Bovins lait, élevage et viande
- 1.10. Ovins, caprins et autres herbivores
- 1.11. Porcs ou volaille

2. Sans production principale

- 2.1. Associations végétales : grandes cultures et légumes, fleurs, vergers
- 2.2. Bovins, ovins, caprins et associations végétales
- 2.3. Porcs, volaille et bovins, ovins (avec ou sans associations végétales)
- 2.4. Grandes cultures et herbivores
- 2.5. Autres combinaisons culture-élevage (ruches)

TERNA

Réponse multiple

Carte 90

Nature des terres exploitées par le ménage

1. Terrains à bâtir viabilisés
2. Terres labourables ou prairies
3. Vignes ou vergers
4. Forêts, bois, peupleraies
5. Autres terrains non bâtis (landes, maquis, étangs)
6. Autres terrains bâtis

PRONA

Réponse multiple

Carte 91

Nature des biens professionnels utilisés par le ménage

1. Bâtiments, locaux
2. Matériel, machines, véhicules
3. Cheptels
4. Stocks
5. Fonds de commerce, clientèle, droits au bail, études,...
6. Aucun bien professionnel

Endettement professionnel

M_DETPR

Réponse multiple

Carte 92

Motif des emprunts professionnels

1. Biens immobiliers (local, bureau, bâtiment professionnel...), travaux immobiliers
2. Terres, terrains, travaux fonciers (drainage...)
3. Biens incorporels (cabinet, étude, clientèle, fond de commerce...)
4. Machine, équipement
5. Cheptel, matières premières, stocks
6. Besoin de trésorerie, dépense exceptionnelle (emprunt sécheresse, caution...)

Carte 93
Endettement professionnel : organisme prêteur

1. La Poste (C.C.P.)
2. Caisse d'Épargne (Écureuil)
3. Crédit Agricole
4. Crédit Mutuel
5. BNP Paribas, Banque de Bretagne
6. Crédit commercial de France (C.C.F.)
7. Crédit du Nord, Banque Rhône-Alpes
8. Crédit Lyonnais
9. Société Générale, Sogenal
10. C.I.C., banques du groupe C.I.C.
11. Banques populaires
12. La perception (Trésor public), Banque de France, C.D.C.
13. Banque à distance (banque sans guichet) : ex. Cortal, Zebank, ING Direct, Banque Directe, Banque Bipop
14. Autre banque traditionnelle avec guichet (française ou étrangère)
15. Institution de crédit : ex. UFB Locabail
16. Administration (CAF, collectivité locale)
17. Famille, ami, particulier
18. Autre organisme

Carte 94
Endettement : organisme prêteur

1. La Poste (C.C.P.)
2. Caisse d'Épargne (Écureuil)
3. Crédit Agricole
4. Crédit Mutuel
5. BNP Paribas, Banque de Bretagne
6. Crédit commercial de France (C.C.F.)
7. Crédit du Nord, Banque Rhône-Alpes
8. Crédit Lyonnais
9. Société Générale, Sogenal
10. C.I.C., banques du groupe C.I.C.
11. Banques populaires
12. La perception (Trésor public), Banque de France, C.D.C.
13. Banque à distance (banque sans guichet) : ex. Cortal, Zebank, ING Direct, Banque Directe, Banque Bipop
14. Autre banque traditionnelle avec guichet (française ou étrangère)
15. Institution de crédit : ex. Crédit Foncier de France, Crédit immobilier de France, UCB
16. Compagnie d'assurance ou mutuelle ou association d'épargnants
17. Caisse de retraite
18. HLM (OPAC, SCI, Coopérative HLM...)
19. Employeur, Administration (CAF, Collectivité locale)
20. Famille, ami, particulier
21. Organisme de vente par correspondance
22. Magasin, grande distribution
23. Organisme spécialisé dans le crédit aux particuliers
24. Autre organisme

Carte 95
Estimation du patrimoine global

Moins de 3 000 €	-1-	Moins de 19 000 F
De 3 000 € à moins de 7 500 €	-2-	De 19 000 F à moins de 49 000 F
De 7 500 € à moins de 15 000 €	-3-	De 49 000 F à moins de 98 000 F
De 15 000 € à moins de 30 000 €	-4-	De 98 000 F à moins de 197 000 F
De 30 000 € à moins de 45 000 €	-5-	De 197 000 F à moins de 295 000 F
De 45 000 € à moins de 75 000 €	-6-	De 295 000 F à moins de 492 000 F
De 75 000 € à moins de 105 000 €	-7-	De 492 000 F à moins de 689 000 F
De 105 000 € à moins de 150 000 €	-8-	De 689 000 F à moins de 984 000 F
De 150 000 € à moins de 225 000 €	-9-	De 984 000 F à moins de 1 476 000 F
De 225 000 € à moins de 300 000 €	-10-	De 1 476 000 F à moins de 1 968 000 F
De 300 000 € à moins de 450 000 €	-11-	De 1 968 000 F à moins de 2 952 000 F
450 000 € ou plus	-12-	2 952 000 F ou plus